



A Basse-Terre , le 25/04/2024

## Deux motions relatives à l'octroi de mer et à la dénomination de l'aéroport au nom de Maryse Condé, au programme de la 3e plénière

### MOTION RELATIVE A LA POSITION PARTAGEE DE LA REGION GUADELOUPE SUR L'AVENIR DE L'OCTROI DE MER

Suite à la volonté du Gouvernement d'inscrire dans le projet de loi de finances pour 2025 des dispositions visant à réformer le régime fiscal de l'octroi de mer, la Région Guadeloupe à la demande du président Ary Chalus soumet à l'appréciation de l'assemblée plénière une motion proposant les éléments de contexte et de bilan objectif, qui ont amené à formaliser une position partagée des acteurs de la Guadeloupe sur l'avenir de l'octroi de mer.

L'octroi de mer est un instrument au service de la souveraineté locale. Seul outil d'autonomie fiscale, il permet d'orienter notre économie mais surtout de la protéger.

Depuis 2016, le dispositif d'exonération d'octroi de mer a permis d'une part que plus de 800M€ soient directement réinjectés dans l'économie pour soutenir le développement des entreprises productrices de Guadeloupe. Ce qui lui permet de remplir sa mission de soutien à la production locale.

D'autre part, l'octroi de mer est essentiel pour les communes qui œuvrent au quotidien pour les Guadeloupéens. Il contribue au budget des communes en moyenne à 45,7%. Depuis 2016, plus d'1,8 milliard de produit d'octroi de mer a ainsi été affecté aux communes.

Par ailleurs, forte de la position des différents acteurs consultés, la Région Guadeloupe énonce à travers la motion 4 principes fondamentaux qui doivent fonder toute velléité de faire évoluer le dispositif actuel :

- 1. Principe du maintien de l'octroi de mer :** la taxe et son produit doivent rester sous autorité de gestion de la Région Guadeloupe et au service du développement du territoire.
- 2. Toute évolution en vue de l'optimisation du dispositif doit :**
  - Émaner de besoins formulés par les acteurs guadeloupéens eux-mêmes

Contact Presse Région : Karel CLOTAIRE – 0690 31 16 48 – [karel.clotaire@regionguadeloupe.fr](mailto:karel.clotaire@regionguadeloupe.fr)



Suivez-Nous !



@REGIONGUADELOUPE #CRGUADELOUPE



- Donner lieu à une étude d'impact préalable et démontrer les avantages qu'elle procure au territoire.

### 3. Le calendrier imposé par l'Etat est :

- Anormalement précipité,
- Fait peser d'importants risques sur un écosystème aux équilibres délicats maîtrisés par la Région Guadeloupe,
- Incompatible avec le calendrier européen.

**4. La perspective de l'inscription d'une « réforme » en projet de loi de finances est à rejeter** compte tenu du risque de passage en force (article 49.3 de la Constitution). Un passage en force par ordonnance doit aussi être écarté. Seule une loi spécifique effectivement débattue pourrait être envisagée, dans le seul cas où une évolution de la loi actuelle serait approuvée par la Région Guadeloupe.

L'ensemble des forces vives de l'archipel, invité à la plénière, pourra d'une seule voix, rappeler à l'État les principes fondamentaux de la décentralisation et la responsabilité locale ; ainsi que de faire connaître aux instances nationales leur position sur l'avenir de ce régime.

## MOTION POUR LA DÉNOMINATION DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL GUADELOUPE - PÔLE CARAÏBES EN AÉROPORT INTERNATIONAL MARYSE CONDÉ

À travers une motion, les élus régionaux souhaitent officialiser la proposition de dénomination de l'Aéroport International Guadeloupe Pôle Caraïbes en Aéroport International Guadeloupe Pôle Caraïbes Maryse Condé.

Une motion inspirée par la reconnaissance internationale de Maryse Condé, grande figure littéraire et de pensée, disparue le 2 avril 2024, et dont l'oeuvre à su inspirer, ici en Guadeloupe et sur tous les continents les valeurs humanistes et secouer les consciences.

Contact Presse Région : Karel CLOTAIRE – 0690 31 16 48 – [karel.clotaire@regionguadeloupe.fr](mailto:karel.clotaire@regionguadeloupe.fr)



*Suivez-Nous !*



@REGIONGUADELOUPE #CRGUADELOUPE